

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, que conformément aux dispositions de l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. chap. A-19.1), le *Règlement numéro 205-8 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm, visant à modifier le tracé projeté de la voie de contournement à Saint-Lin-Laurentides et à réviser certaines dispositions connexes* est entré en vigueur le 25 février 2026, date à laquelle il a été adopté.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 26 février 2026.

Annie-Claude Moreau, OMA
Greffière-trésorière